

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 26 octobre 2007  
(convocation du 15 octobre 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Octobre Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPÉ Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, Mme BURGIERE Karine, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NABET Brigitte, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle (à cpter de 10 h 15)  
M. FAVROUL J. Pierre à M. SOUBIRAN Claude (à cpter de 10 h 00)  
M. MARTIN Hugues à M. DUCHENE Michel  
M. TURON Jean-Pierre à M. FELTESSE Vincent  
M. BANNEL Jean Didier à M. CASTEX Régis (jusqu'à 10 h 00)  
M. BELIN Bernard à M. SAINTE-MARIE (jusqu'à 10 h 00)  
M. BREILLAT Jacques à M. BELLOC Alain  
Mme BRUNET Françoise à Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude  
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert  
M. CASTEL Lucien à M. NEUVILLE Michel (à cpter de 10 h 30)  
M. CAZENAVE Charles à Mme. DARCHE Michelle

M. DELAUX Stéphan à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia  
Mme. FAORO Michèle à M. TOUZEAU Jean  
M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude  
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel  
Mme. ISTE Michèle à M. GUICHARD Max  
M. JOUVE Serge à M. GUILLEMOTEAU Patrick  
M. JUNCA Bernard à M. MANSENCAL Alain  
M. LOTHAIRE Pierre à Mme. PUJO Colette  
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel  
M. MERCHERZ Jean à M. PETIT Alain (à cpter de 10 h 00)  
Mme WALRYCK Anne à Mme VIGNE Elisabeth (jusqu'à 10 h 30)

**LA SÉANCE EST OUVERTE**

**Marchés Publics - Fourniture, maintenance et lavage des conteneurs prévus par les marchés n°00/348U, 00/350U, et 00/351U - Prolongation par avenant de la durée de ces marchés - Autorisation de signer.**

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par marché 00/348U, notifié le 21 novembre 2000, la Société PLASTIC OMNIUM S.A. a été chargée par la Communauté Urbaine de Bordeaux d'assurer la fourniture, la maintenance et le lavage des conteneurs individuels pour la collecte mécanisée des déchets ménagers sur la commune de Pessac.

Par marché 00/350U, notifié le 27 novembre 2000, la Société CITEC ENVIRONNEMENT S.A. a été chargée par la Communauté Urbaine de Bordeaux d'assurer la fourniture, la maintenance et le lavage des conteneurs individuels pour la collecte mécanisée des déchets ménagers sur la commune de Mérignac.

Par marché n°00/351U, notifié le 27 novembre 2000, la Société CITEC ENVIRONNEMENT a été chargée par la Communauté Urbaine de Bordeaux d'assurer la fourniture, la maintenance et le lavage des conteneurs individuels pour la collecte mécanisée des déchets ménagers sur les communes d'Ambarès, Ambès, Bègles, Bordeaux-Nord, Bordeaux-Bastide, Bruges, Eysines, Le Bouscat, Le Haillan, Saint Louis de Montferrand, Saint Médard en Jalles et Saint Vincent de Paul.

Ces marchés arrivent à leur terme à la fin du mois de novembre 2007.

La mise au point des documents de la consultation des opérateurs économiques établis sur la base d'un appel d'offres, un premier pour la fourniture, un deuxième pour la maintenance et un troisième pour le lavage pour les communes concernées a entraîné des difficultés d'élaboration principalement sur l'évaluation des nombres mini/maxi de bacs à acquérir, du nombre de prestations de maintenance ainsi que du nombre de tournées de lavage.

De plus, des modifications de collecte, changements de fréquence, extension de la collecte sélective en porte à porte sur certaines communes, ainsi que la prise en compte des demandes nouvelles de communes n'ont pas permis de finaliser ces dossiers dans les délais convenables.

En effet, ces nouveaux marchés sont construits sur la base de prix unitaires de chaque prestation et non plus sur la base d'un prix global forfaitaire pour un volume mis en place comme sur les trois marchés actuels.

L'objet de cette délibération est de porter, par voie d'avenants, la durée des marchés actuels de 84 mois à 90 mois.

Au niveau des avenants de chaque marché, il sera appliqué des prix différenciés pour les bacs destinés à la collecte des ordures ménagères et pour les bacs destinés à la collecte des déchets recyclables.

#### ANCIENS PRIX

Ces prix correspondent aux marchés actuels des prestations effectuées au cours des 7 années : ce sont des prix unitaires annuels au m<sup>3</sup>. Ils résultent de l'addition de sept éléments constituant l'ensemble de la prestation (voir annexe).

Le tableau ci-dessous exprime ces prix en euros, hors taxes, par m<sup>3</sup> et par an :

N° des prix	Désignation des prestations	00/348U	00/ 350U	00/351U
P1	Fourniture et maintenance de conteneurs neufs pour ordures ménagères	129,429	128,149	127,890
P2*	Maintenance du parc existant de conteneurs pour ordures ménagères	126,533	121,426	124,048
P3	Fourniture et maintenance de conteneurs neufs pour extension de collectes sélectives	80,798	81,743	80,189
P4	Maintenance du parc existant pour collectes sélectives	65,553	56,483	57 ,168

2\* Le prix n°2 correspond à une variante qui n'a pas été retenue. En conséquence, la décomposition de ce prix n'est donc pas reprise dans les calculs réalisés en annexe.

A issue de ces marchés (84 mois) il est rappelé que les bacs appartiennent à la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Aussi, pour cette prolongation, il convient de définir de nouveaux prix tels que décrits ci-dessous :

#### NOUVEAUX PRIX

Ces prix correspondent aux prix des prestations qui seront effectuées durant la période des 6 mois.

Ils résultent de la reprise de certains éléments (voir annexe) composants les prix actuels.

Chaque avenant comprendra quatre nouveaux prix (deux relatifs aux prestations liées aux bacs destinés aux ordures ménagères et deux relatifs aux prestations liées aux bacs destinés aux collectes sélectives) (voir annexe)

Le tableau ci-dessous exprime ces prix en euros, hors taxes par m<sup>3</sup> et par an :

N° des prix	Désignation des prestations	00/348U	00/350U	00/351U
P 5	Maintenance du parc existant de conteneurs pour ordures ménagères	75,46	76,911	73,862
P 6	Fourniture de conteneur pour ordures ménagères pour évolution du parc	47,261	49,866	50,979
P 7	Maintenance du parc existant de conteneurs pour collectes sélectives	39,637	33,539	31,252
P 8	Fourniture de conteneurs pour collectes sélectives pour évolution du parc	47,259	50,491	51,147

Au cours de ces six mois, la facturation sera établie de la manière suivante :

Au terme de chaque mois, un relevé du volume en place sur chaque type de conteneurs (OM et recyclables), pour chaque marché est réalisé. Si ce volume est inférieur ou égal à celui relevé le mois précédent, la formule suivante sera appliquée pour calculer le montant mensuel à payer :

$$\text{Montant1} = [\text{Volume relevé} \times (\text{P}_5 \text{ ou } \text{P}_7)] / 12$$

Dans le cas où le volume est supérieur à celui relevé le mois précédent, la formule suivante sera alors appliquée pour calculer le montant mensuel à payer :

$$\text{Montant2} = \{[(\text{Volume relevé} - \Delta \text{ Volume}) \times (\text{P}_5 \text{ ou } \text{P}_7)] / 12\} + [\Delta \text{ volume} \times (\text{P}_6 \text{ ou } \text{P}_8) \times 7]$$

Dans lequel :

-  $\Delta \text{ Volume}$  = (Volume relevé du mois n – Volume relevé du mois n-1)

- 7 correspond au nombre d'années normalement prévues pour l'amortissement.

Les prix P<sub>6</sub> et P<sub>8</sub> s'appliquent sur le seul mois où est effectuée la fourniture des bacs ; le mois suivant le volume de ces bacs est intégré au reste du parc et le paiement est effectué à l'aide des prix P<sub>5</sub> et P<sub>7</sub> dédiés à la maintenance.

La formule de révision des prix applicable est celle décrite dans chaque marché.

Pour ces marchés, aucun montant maximum contractuel n'a été fixé.

Afin de calculer l'impact financier induit par la passation de ces avenants, il a été évalué le montant facturé, pour chaque marché pour les sept ans, puis, à partir des nouveaux prix et des volumes en place les montants prévisionnels pour les six mois supplémentaires.

Ainsi, à la fin des marchés, l'évaluation des montants réglés seraient de :

3 544 572,15 Euros H.T. pour le marché 00/348U

4 288 241,32 Euros H.T. pour le marché 00/350U

9 666 647,36 Euros H.T. pour le marché 00/351U

Au 31 Août 2007, l'évaluation des volumes à maintenir (bacs OM et bacs recyclables) au cours des six mois supplémentaires serait :

4 790,41 m<sup>3</sup> pour le marché 00/348U  
6 054,135 m<sup>3</sup> pour le marché 00/350U  
13 987,955 m<sup>3</sup> pour le marché 00/351U

Aussi, compte tenu de ces éléments, voici l'estimation des coûts moyens mensuel (cf détails des calculs en annexe) :

Coût moyen mensuel de 28 602,31 Euros H.T. pour le marché 00/348U  
Coût moyen mensuel de 35 957,66 Euros H.T. pour le marché 00/348U  
Coût moyen mensuel de 80 755,31 Euros H.T. pour le marché 00/351U

Ainsi, les montants estimés pour ces avenants pour une durée de six mois sont :

	MARCHE 00/348U	MARCHE 00/350U	MARCHE 00/351U
Montants estimés	171 614,65 € H.T.	215 745,97 € H.T.	484 531,85 € HT.
Dépassement du montant maxi du marché de	+ 4,84%	+ 5,03%	+ 5,01%

Après présentation et accord de la Commission d'Appel d'Offres lors de sa séance du 19 septembre 2007, et afin de prendre en compte ces modifications, des projets d'avenants ont été établis. Ils sont tenus à la disposition des conseillers communautaires qui peuvent les consulter à la direction Centrale des Achats et Marchés (13ème étage de l'Hôtel de la communauté) en application des articles L 2121.12 et L 2121.13 du code général des collectivités territoriales.

Ainsi, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis de bien vouloir :

- entériner les projets d'avenants,
- d'autoriser M. le Président à signer ces avenants relatifs aux marchés 00/348U, 00/350U et 00/351U
- signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 26 octobre 2007,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
30 OCTOBRE 2007**

**PUBLIÉ LE : 30 OCTOBRE 2007**

M. DIDIER CAZABONNE

